

BUDGETS PREVISIONNELS 2018

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note présente **les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2018 du budget principal de la commune et du budget annexe « eau potable »**.

Le projet de budget 2018 a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- de maintenir la fiscalité ;
- de poursuivre le programme d'investissement.

Le budget reprend les achats et travaux discutés en séance du 02 février 2017 relative aux orientations budgétaires.

Ce budget intègre le prélèvement au titre du redressement des finances locales (pour la troisième année), la progression du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) sans que les montants définitifs ne soient notifiés.

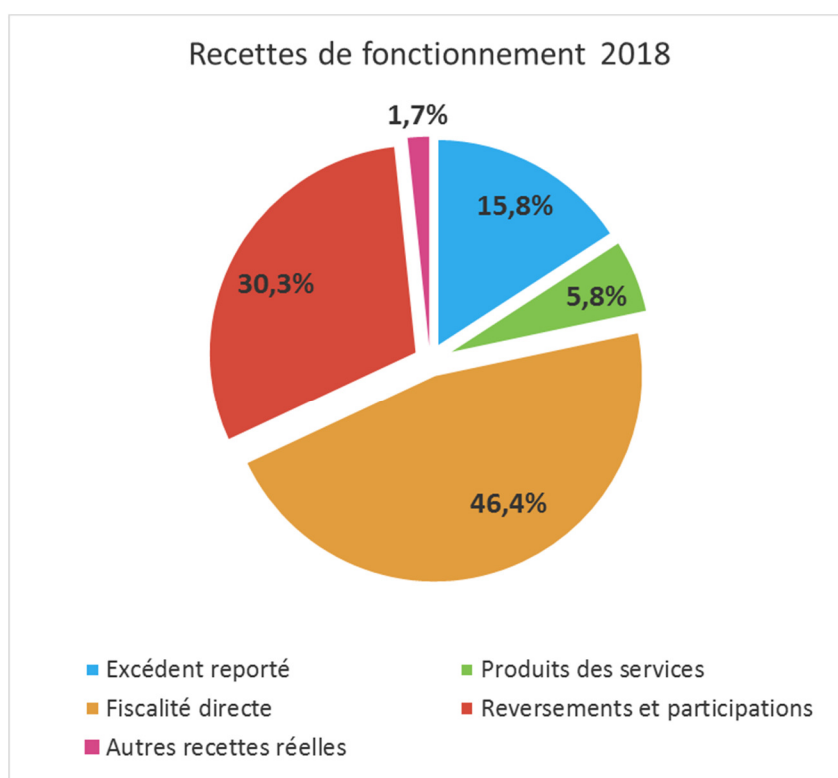
Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

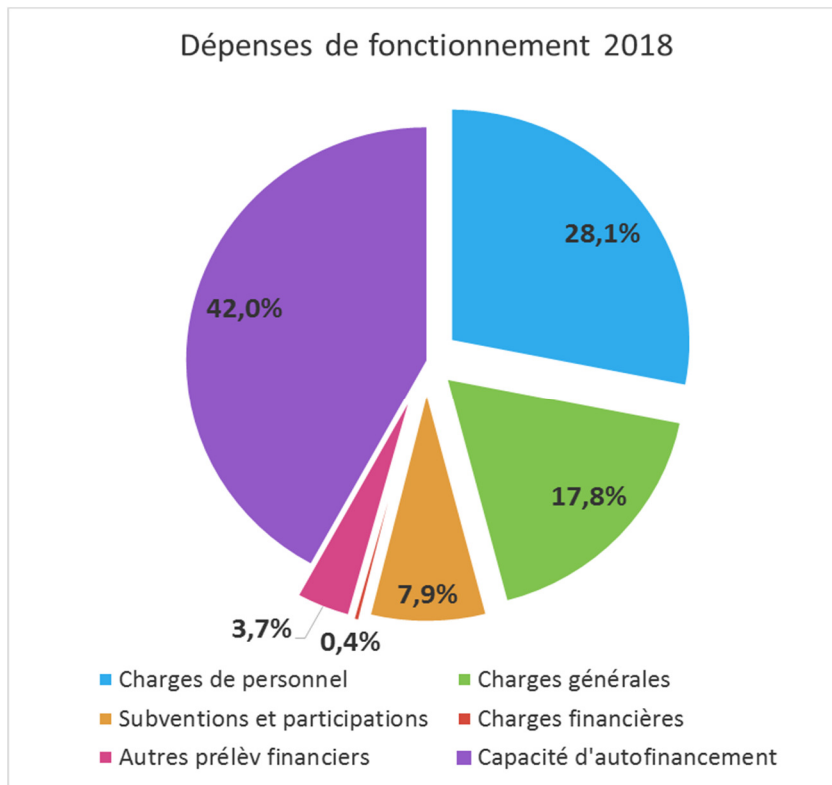
La section de fonctionnement s'équilibre à 4 329 807,47 €, soit un budget en très légère baisse (-0.03%) par rapport à celui de 2017 (4 454 123,52 €).

Recettes

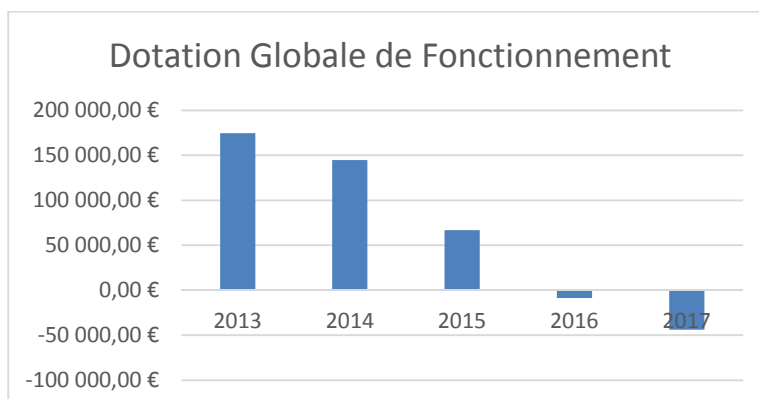


- **FISCALITE** : le produit de la fiscalité locale (taxes foncières et taxe d'habitation) est évalué à 1 980 000 € ;
- **REVERSEMENTS ET PARTICIPATIONS** : le produit est stable ;
- **PRODUITS DES SERVICES** : ils intègrent les remboursements de frais, au titre des locaux mis à disposition et des charges, par le CCAS (41 400 €) et par la CAV pour la piscine communautaire (25 000 €) ;
- **AUTRES RECETTES REELLES** : elles sont constituées des encaissements des locations (logements communaux et salle des fêtes : 30 000 € - redevance due par le délégataire de la crèche : 20 000 €...).

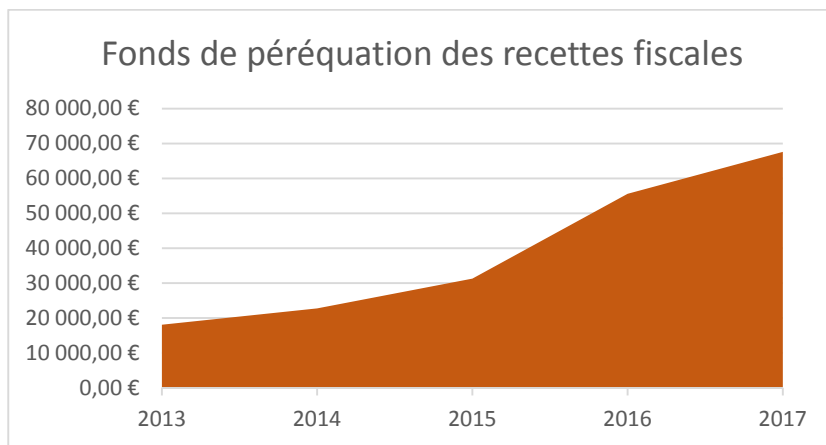
Dépenses



- **CHARGES DE PERSONNEL** : stables, elles s'élèvent à 1 210 500 €. Le contrat d'apprentissage prend fin en août 2018 ;
- **CHARGES GENERALES ET CHARGES DIVERSES** : elles sont maîtrisées et ajustées au plus près des dépenses réalisées en 2017, soit 771 590 € ;
- **SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS** : la contribution au budget du CCAS est en forte hausse : 310 000 € contre 260 000 € en 2017, (+20 %) pour faire face au recrutement d'un Directeur du Centre F. Giroud sur le second semestre, à la réévaluation des charges de personnel mis à disposition par la commune et suivant la fin du fonds de compensation (avec le retour au 4 jours d'école) notamment ;
- **AUTRES PRELEVEMENTS FINANCIERS** : le prélèvement au titre de la contribution au relèvement des finances publiques et au titre du fonds de péréquation des recettes fiscales atteindrait 3,7 % des dépenses ;



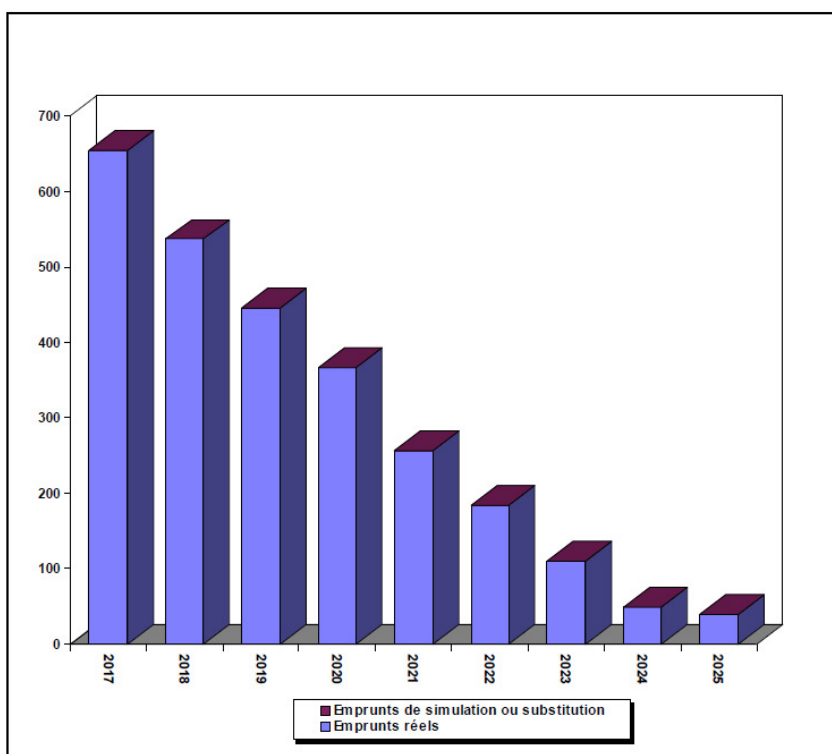
La dotation globale de fonctionnement qui s'élevait en 2013 à 174 667 € s'est transformée en un prélèvement sur les ressources de la collectivité d'un montant de 43 912 € en 2017.



Le fonds de péréquation est passé de 18 114 € en 2013 à 67 622 € en 2017.

- CHARGES FINANCIERES : les intérêts de la dette passent de 23 200 € en 2017 à 18 700 € en 2018.

PROFIL D'EXTINCTION



Le financement de l'investissement

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) s'élève à 1 806 475 € (contre 1 984 964 € en 2017).

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est en suréquilibre à 4 197 734,26 €.

Recettes

- L'excédent de fonctionnement capitalisé, afin de couvrir le déficit d'investissement, est de 1 621 263 € contre 1 201 479 € en 2017 ;
- Des subventions attendues au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (Etat) relatives aux travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie et du bâtiment communal situé rue du stade : 330 000 € ;
- Le FCTVA s'élèvera à 240 000 € en 2018 (fonds de compensation de la TVA de 16,404% sur les travaux réalisés en 2017) ;
- Des restes à réaliser à hauteur de 29 548 € (participation du SIED aux travaux sur les réseaux d'éclairage public et de l'Agence de l'eau à l'achat de matériel de désherbage manuel).

Dépenses

Le déficit d'investissement reporté de 1 332 652, 72€ est repris au budget 2018.

Les principales opérations d'investissement prévues au budget 2017 sont les suivantes :

- la voirie et les installations de voirie : quartier Méline, parking Fraternité, rues du Brajun, des vergers, André Didier et une étude sur l'aménagement de la place de l'église pour un montant prévisionnel de 589 600 €
- la réhabilitation de l'ancienne mairie (393 k€),
- le réaménagement du bâtiment communal rue du stade (314k€)
- la réfection de l'éclairage public (174 k€),
- la reprise des circuits d'eau chaude sanitaire et de chauffage au complexe sportif (57 k€),
- l'achat de classes mobiles à l'école élémentaire (20 k€)...

La commune a également réservé un fonds de concours de 100 000 € à la CAV pour la piscine et une subvention d'investissement à Habitat 70 pour l'extension du lotissement « Le Tremblois » (25 k€).

Budget annexe « eau potable »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 325 485,12 € dont 66 585, 12 € de reprise de l'excédent reporté.

Le prix de l'eau est maintenu à 1,98 €/m³ et la taxe fixe a été portée à 20 € (contre 18 € en 2017).

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 309 846 € contre 305 339 en 2017, soit une augmentation prévisionnelle de 1%.

Les charges générales sont maîtrisées ; les charges de personnel sont révisées à 21 000 € : elles correspondent aux agents communaux mis à disposition partiellement pour la gestion du service de l'eau.

FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018
Dépenses	305 339,00	309846,00
Recettes	332 843,23	325485,12
	27 504,23	15 639,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Le solde d'investissement reporté de 219 705,33 € est repris au budget 2018 (contre 204 815, 97 € en 2017). Les autres recettes, constituées majoritairement des amortissements, sont stables.

Dépenses

Les principales opérations d'investissement prévues au budget 2018 sont les suivantes :

- Réseau rue des prés (33 k€),
- Réseau rues Pertuis Guillaumet et P. Thevenin (39 k€).

INVESTISSEMENT	BP 2017	BP 2018
Dépenses	166 433,00	118050,00
Recettes	255 391,97	272353,33
	88 958,97	154 303,33 €